

259

Projet d'un Conseil de
Famille.

ou
Jurisdiction arbitrale des
Mémoriscien,

Les soupçonnés ^{entrepreneur d'émigration} préparés pour le besoin
d'un ~~tribunal~~ ou conseil de prud'homme
dont ils ont formulé la demande au
gouvernement à la date de
leur arrestation ~~pour~~ ^{base de la formation}

~~Celui entreprenant~~ mannoisier a droit
de faire partie de l'importation ~~et de la~~
~~fonderie~~ ~~ou d'exercer le commerce~~ d'exportation
de ^{sauz} ce qu'il se soit en association ainsi —
qu'il se soit :

Tout entrepreneur ménagier a droit
 d'être admis moyennant qu'il soit de
 bonne vie et ~~mœurs~~ ^{mœurs} domicilié et
 dûment patenté. Mais il devra être
 réputé bon ouvrier.

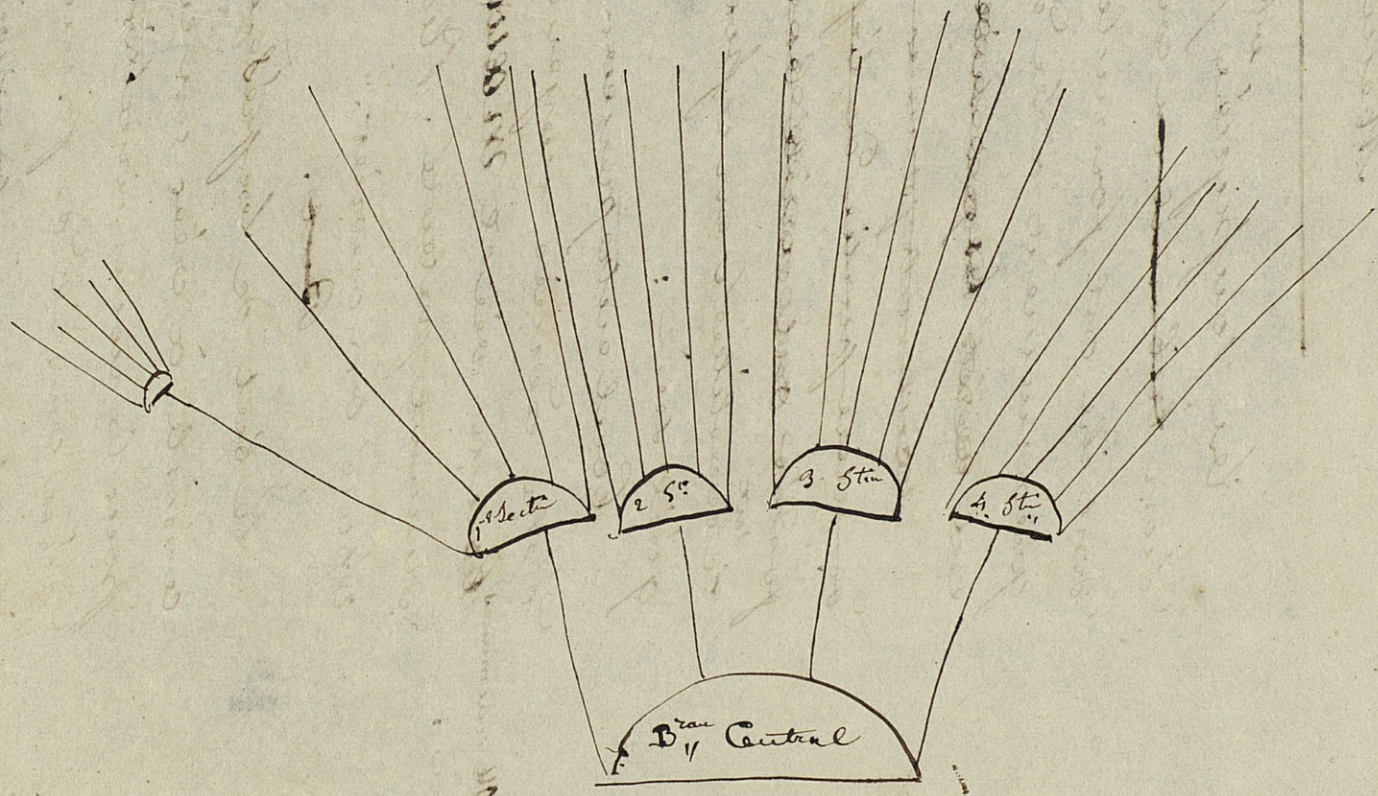
Le but de la présente association
consiste à créer un corps électoral
pour la nomination du membre
d'un conseil de famille ou conseil de
protection provisoire, plus un syndicat

à Lyon 14 communes
Turbarieus



as shown and before

or



1844

pour la bourse de travail relatif à
leur profession de ~~manœuvres~~

organisateur.

La société est ~~composée de 11~~ ^{composée de 11}
~~sections, subdivisées en 11 divisions~~
composée de 11 sections, subdivisées en 11 divisions.

- 1°
- 2°
- 3°
- 4°

Chaque section sera partagée en
division et chaque division en subdivision.

Le nombre des divisions et subdivisions
est illimité, il formera autour de
quelques ^{nécessaires} ~~sections~~ pour accélérer les ^{correspondances et les} ~~convocations~~
général. Bureau ou administration générale

Le bureau central sera composé d'une
commission de ~~11~~ ¹¹ membres élus en assemblée générale.
~~président vice-président secrétaire et~~
les membres de la commission éliront président à l'élection d'un président
travaux, plus quatre autres membres
N. président, secrétaire et trésorier.
~~administration générale~~ ^{par ordre du bureau central}

Section
Chaque division s'assemblera pour nommer
un chef et un 1. chef de section
~~des membres du bureau général.~~

~~Le bureau général élira le président~~
et autres fonctionnaires énoncés dans les statuts.
après quoi il sera procédé à l'élection des sections pour
chaque subdivision section.
Chaque section élira un chef et un sous chef de section.

élira chacun un

For the purpose of the present investigation, the following facts are presented:

The first fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The second fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The third fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The fourth fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The fifth fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The sixth fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The seventh fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

The eighth fact is that the results of the investigation are in accordance with the theory of the origin of the species.

~~the following opinion of the~~
~~the Chief Justice - Chief of the~~
~~Committee of the Senate~~
~~on the subject of the~~
~~the same in the same~~

~~the following opinion of the~~
~~the Chief Justice - Chief of the~~
~~Committee of the Senate~~
~~on the subject of the~~
~~the same in the same~~

~~the following opinion of the~~
~~the Chief Justice - Chief of the~~
~~Committee of the Senate~~
~~on the subject of the~~
~~the same in the same~~

~~the following opinion of the~~
~~the Chief Justice - Chief of the~~
~~Committee of the Senate~~
~~on the subject of the~~
~~the same in the same~~

Pour subvenir aux frais de location et de bureau Chaque sociétaire est tenu de verser la somme de au moment de son inscription ^{trimestrielle} pour une cotisation de payable d'avance.

~~En cas d'absence de ce~~

Electeur du conseil de famille.

Chaque ~~an~~ pour lequel pour l'electeur il sera fait choix de cinq ~~membres~~ ^{conseillers} de famille ~~ou d'un d'eux~~ pour former le conseil de ~~grand honneur~~ provisoire.

~~Après~~ ^{immédiatement} après cette élection

le président présidera à l'élection du Syndicat

composé de ~~quatre~~ ^{huit syndics}

pour la bourse ou indication du travail.

attribution

^{conseil de grand honneur} ou ^{statutaire} au premier ^{pour} ^{exercice}

Le conseil de famille

composition ^{sera} Les différents qui lui seront ^{présentés et devront} ^{soigner}, et au dernier ^{rapport} d'après au ^{compréhension}

préalablement

signé par les parties les quelles ^{auront} ^{déclaré} ^{devenir} ^à tout appel par les tribunaux compétents.

Le conseil de famille tiendra un registre des ^{cas}

qui auront été ^{appelés} dans son sein, plus un autre registre des ^{cas} ^{d'indication} ^{en} ^{un} ^{et} ^{de} ^{rapport}

Il présidera autant que possible d'après les formes

prescrites pour les conseils de grand honneur.

Le syndicat tiendra un ^{registre} ^{des} ^{cas} ^{de} ^{grand} ^{honneur} dans la

^{même} ^{salle} ^{affichée} aux ^{actes} ^{du} ^{conseil} ^{de} ^{famille} ^{un} ^{ou} ^{plusieurs} ^{par} ^{mois} ^{il} ^{statuera} ^{un} ^{pour} ^{chaque} ^{cas} ^à ^{une} ^{heure} ^{fixée}

pour recevoir les notes relatives aux variations de prix de ^{fourrage} ^{et} ^{des} ^{travaux} ^à ^{faire} ^{les} ^{révisions} ^{périodiques} ^{du} ^{syndicat} ^{devront} ^{être} ^{comptes} ^{de} ^{la} ^{part} ^{de} ^{toute} ^{la} ^{société}.

Le conseil de grand honneur
sera à la disposition de
la société.



1. Le premier est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 2. Le second est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 3. Le troisieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 4. Le quatrieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 5. Le cinquieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 6. Le sixieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 7. Le septieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 8. Le huitieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 9. Le neuvieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.
 10. Le dixieme est de faire un bon usage de la parole et de la plume.